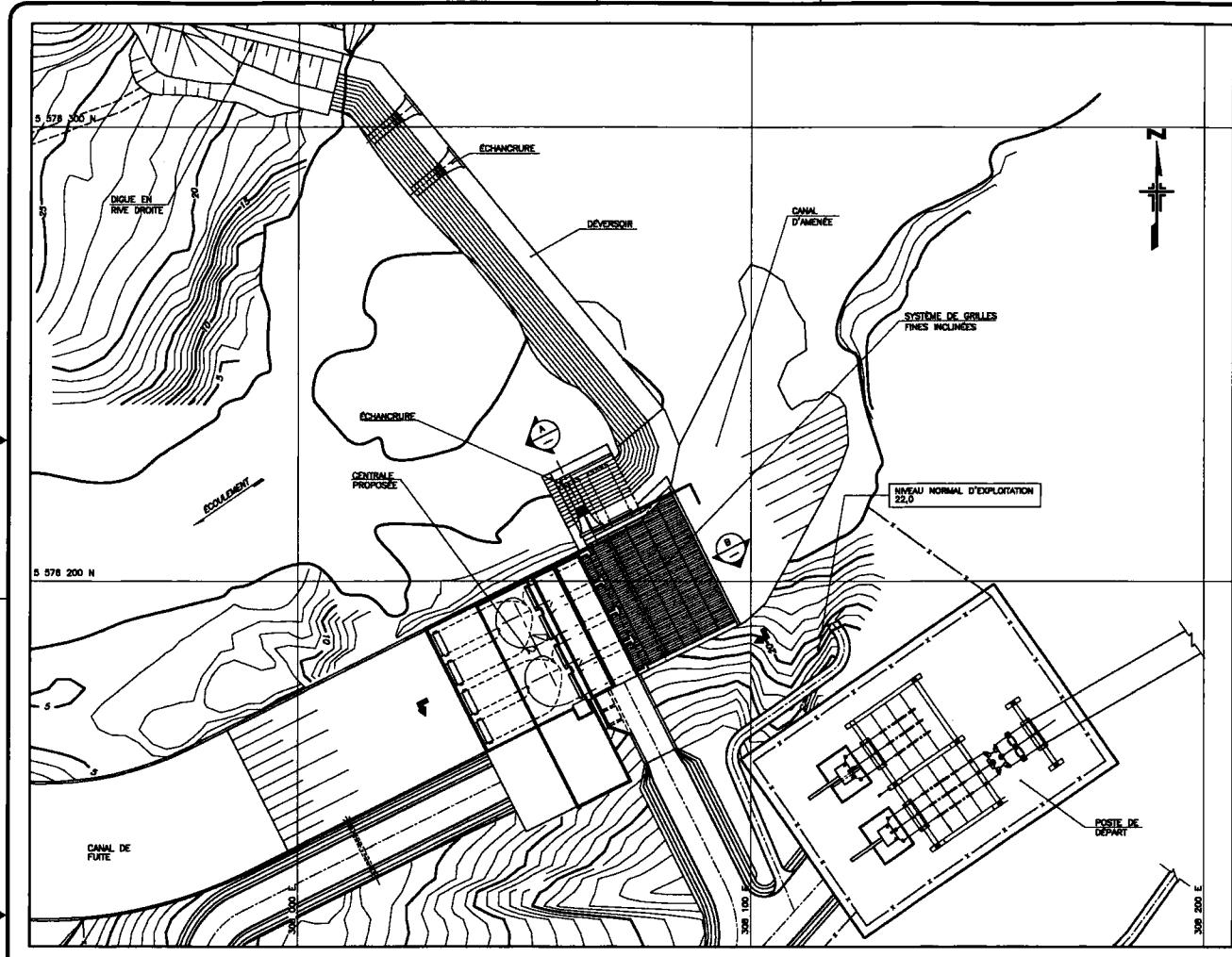
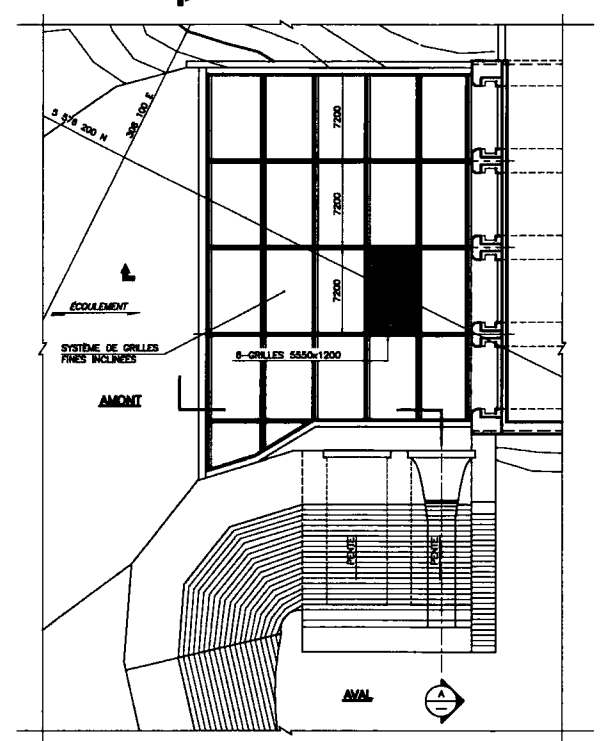


## ANNEXE RQC-52

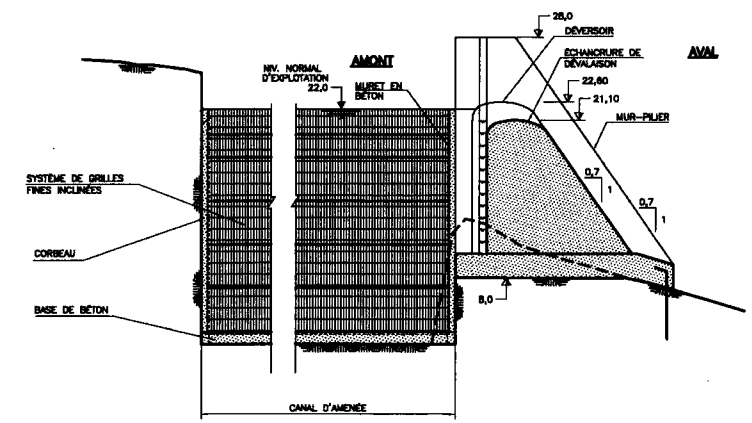
---



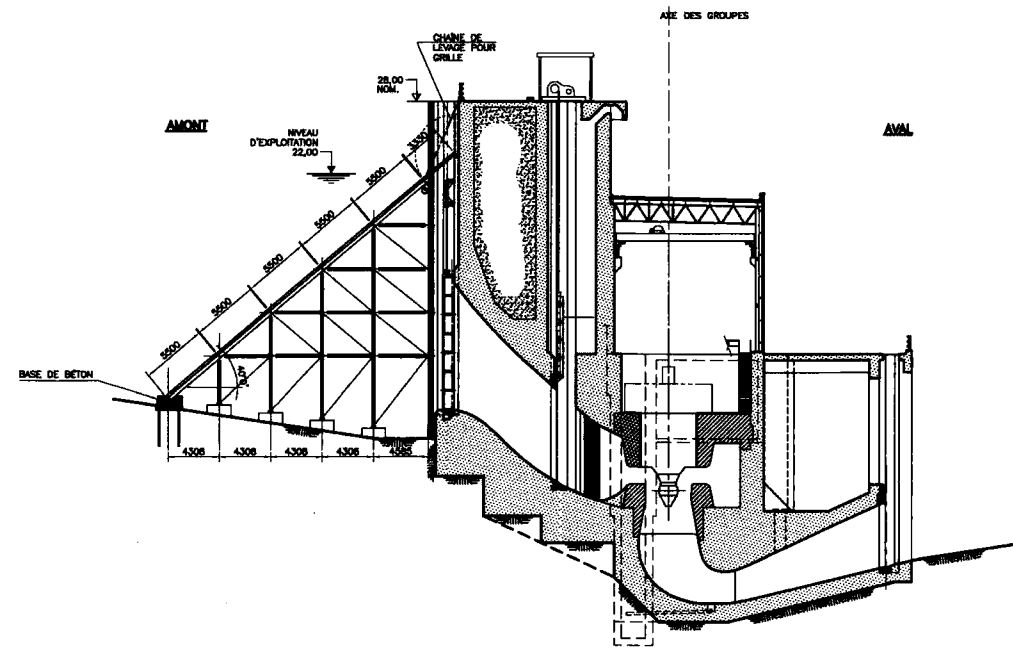
PLAN  
1:200



PLAN  
1:200



COUPE A  
1:200



COUPE B  
1:200

Notes et références	
1	LE SYSTÈME DE RÉFÉRENCE MÉTRIQUE UTILISÉ EST LE MÈTRE, MM, BOBES, PIEDS ET INCHES.
2	LES COURBES DE NIVEAU SONT DONNÉES UNIFORMEMENT POUR INFORMATION ELLES ONT ÉTÉ INTERPRÉTÉES À PARTIR DES POINTS D'APPUI. DANS CERTAINS CAS, PEU DE POINTS SONT DISPONIBLES ET LA TOPOGRAPHIE PEUT VARIER SUBSTANTIELLEMENT.
3	TOUTES LES DIMENSIONS ET LES NIVEAUX SONT EN MÈTRES. LES PC SONT EN ALPHÉTIQUES.
4	CE SYSTÈME EST PROPOSÉ À TITRE DE SYSTÈME ALTERNATIF.
5	LA CONCEPTION DE CE SYSTÈME N'A PAS ÉTÉ L'OBJET D'UNE OPTIMISATION.

0	06-01-20		
N°	Date	Emissions et/ou modifications	Projet

800, boul. René-Évesque Ouest, Bureau 2800  
 Montréal (Québec) Canada H3B 1Z1  
 Téléphone: (514) 978-2831  
 Télécopieur: (514) 977-0285  
 Courriel: hydro@hmc.com

Projet: **AMÉNAGEMENT MAPPE**

Titre: **SYSTÈME DE GRILLES FINES INCLINÉES POUR LA PROTECTION CONTRE LE TURBINAJE ET LE PLACAGE DE L'ANGUILLE**

Dessiné S. BOISVERT	VÉRIFIÉ R. GUÉNEVILLE
Projeté A.J. BANCOURT	VÉRIFIÉ G. FALVO
Approuvé J. HANSON	Approuvé E. MCHOL

Rapport 1:500 Échelle: \_\_\_\_\_ Projet n°: P48-0192  
 Dimensions en m: \_\_\_\_\_

## ANNEXE RQC-63

---

**Sommaire du plan des mesures d'urgence**  
**Barrage Magpie - Phase de construction, Hydroméga Services inc.**

**1. Événements susceptibles de causer la rupture**

Situations susceptibles de causer la rupture des ouvrages de retenue temporaires (batardeaux) ou les portions d'ouvrages permanents déjà construits :

- une crue extrême;
- un séisme;
- une défaillance structurale;
- un acte de vandalisme;
- une infiltration importante d'eau à travers ou sous le batardeau.

**2. Description du territoire potentiellement affecté**

La figure RQC-63.1 illustre le territoire en aval du barrage susceptible d'être affecté par une rupture. L'inventaire des infrastructures et des usagers qui pourraient être localisés au sein du territoire potentiellement affecté inclue :

- Ouvriers présents sur le chantier;
- route 138, pont et usagers de la route;
- pêcheurs sportifs;
- kayakistes.

**3. Mesures préventives**

Afin de détecter le plus rapidement possible les événements susceptibles de causer la rupture des ouvrages visés par le présent plan des mesures d'urgence, les mesures préventives suivantes seront prévues :

- consultation des débits quotidiens mesurés à l'exutoire du lac Magpie (environ à 50 km en amont du site de construction) dont les valeurs sont disponibles via Internet;
- mesure et suivi quotidien des niveaux d'eau directement en amont de la zone de travail;

- inspections visuelles régulières des batardeaux et des débits d'infiltration visant à détecter si des infiltrations importantes prévalent (indices de formation d'un réseau d'écoulement préférentiel sous ou au sein des batardeaux).

#### 4. Procédure en cas d'urgence

En cas d'événements **susceptibles** de mener à une rupture des ouvrages ou d'une rupture imminente, les procédures suivantes seront suivies :

- arrêt des travaux et évacuation des ouvriers présents au sein ou en aval des aires de travaux protégés par les batardeaux de même qu'au sein du territoire potentiellement affecté.

Communication de l'état de pré-alerte ou d'alerte aux intervenants suivants :

- la Sûreté du Québec : 310-4141;
- la municipalité de Rivière-Saint-Jean : 418-949-2646;
- le maire de Rivière-Saint-Jean : 418-949-2147.

**Sommaire du plan des mesures d'urgence**  
**Barrage Magpie - Phase d'exploitation, Hydroméga Services inc.**

**1. Événements susceptibles de causer la rupture**

Situations susceptibles de causer la rupture des ouvrages de retenue :

- une crue extrême;
- un séisme;
- une défaillance structurale;
- un acte de vandalisme.

**2. Description du territoire potentiellement affecté**

La figure RQC-63.1 illustre le territoire en aval du barrage susceptible d'être affecté par une rupture. L'inventaire des infrastructures et des usagers qui pourraient être localisés au sein du territoire potentiellement affecté inclue :

- Opérateurs de la centrale;
- route 138, pont et usagers de la route;
- Visiteurs de l'aménagement récréotouristique de l'île en aval;
- pêcheurs sportifs;
- kayakistes.

**3. Mesures préventives**

Afin de détecter le plus rapidement possible les événements susceptibles de causer la rupture des ouvrages visés par le présent plan des mesures d'urgence, les mesures préventives suivantes seront prévues :

- consultation des débits quotidiens mesurés à l'exutoire du lac Magpie (environ à 50 km en amont du site de construction) dont les valeurs sont disponibles via Internet;
- mesure et suivi des niveaux d'eau en amont et en aval de l'aménagement afin de détecter un accroissement du débit transitant par le barrage, qui pourrait indiquer la formation d'une brèche.

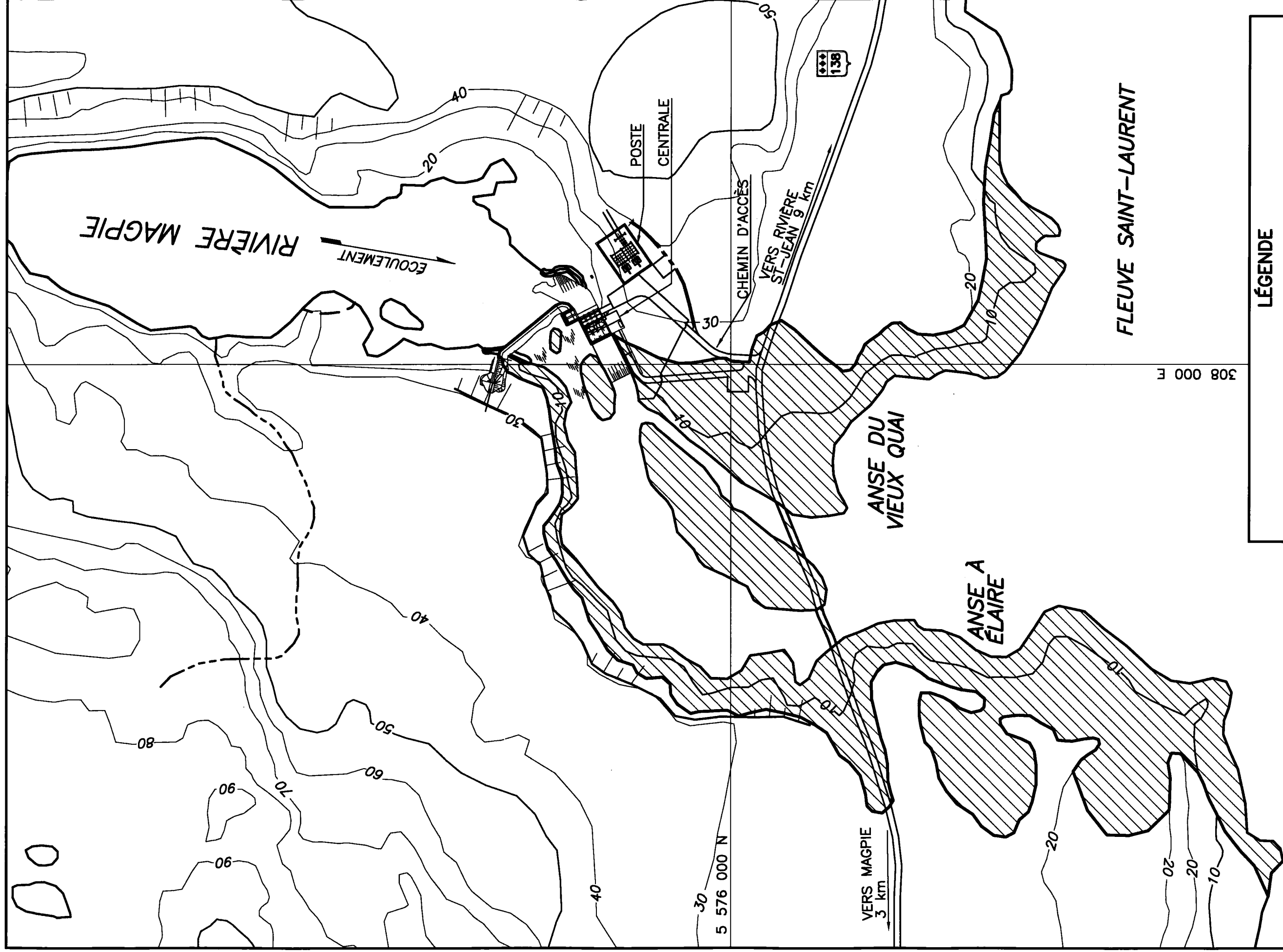
#### 4. Procédure en cas d'urgence

En cas d'événements susceptibles de mener à une rupture des ouvrages ou d'une rupture imminente, les procédures suivantes seront suivies :

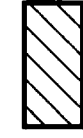
- évacuation du territoire potentiellement affecté;

Communication de l'état de pré-alerte ou d'alerte aux intervenants suivants :

- la Sûreté du Québec : 310-4141
- la municipalité de Rivière-Saint-Jean : 418-949-2646;
- le maire de Rivière-Saint-Jean : 418-949-2147



**LÉGENDE**



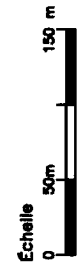
ÉTENDUE DU TERRITOIRE POTENTIELLEMENT AFFECTÉ EN CAS DE RUPTURE D'OUVRAGES DE RETENUE TEMPORAIRES ET PERMANENTS



800, boul. René-Lévesque ouest, bureau 2600  
 Montréal (Québec) Canada H3B 1Z1  
 téléphone: (514) 878-2621  
 télécopieur: (514) 397-0085  
 courriel: rsw@rswinc.com

conseillers en ingénierie • engineering consultants

Rapport 1:5000  
 Dimensions en m



AMÉNAGEMENT MAGPIE

RIVIÈRE MAGPIE  
 ÉTENDUE DU TERRITOIRE POTENTIELLEMENT AFFECTÉ EN CAS DE RUPTURE D'OUVRAGES DE RETENUE TEMPORAIRES ET PERMANENTS

FIGURE RQC 63.1